












EXTERNE NOODNUMMERS- NUMÉROS D'URGENCE EXTERNES

			Politie Police	101
			Brandweer & ziekenwagen Pompier & Ambulance	112
Vlaanderen		Gasdetectie		Eandis 0800/65 065 Infrax 0800/60 888
		Elektriciteitsnetwerk		Eandis 078/35 35 00 Infrax 078/35 34 33
Wallonie		Odeur Gaz		0800/87 087
		Problème réseau électrique		078/78 78 00
Brussel / Bruxelles		Gasdetectie Odeur Gaz		0800/19 400 112
		Elektriciteitsnetwerk Problème réseau électrique		02 274 40 66
			Antigif centrum Centre antipoison	070/24 52 45



INTERNE NOODNUMMERS - NUMÉROS D'URGENCE INTERNES

	<p>Urgence(s) ou signalement de situations dangereuses (durant vos heures de travail même si votre JobCenter devait être fermé)</p>	<p>02/887.71.31</p>
	<p>Daoust Safety safety@daoust.be</p>	<p>02/548 94 27</p>
	<p>Vertrouwenspersoon Personne de confiance mrobert@dahome.be</p>	<p>0487.88.10.53</p>
	<p>Preventieadviseur Conseiller en prevention tcroux@daoust.be</p>	<p>0470.20.77.73</p>
	<p>Arbeidsgeneesheer Médecin du travail estelle.spoel@mensura.be</p>	<p>02/549 71 00</p>
	<p>Discriminatie Discrimination ebrams@daoust.be</p>	<p>0470/85.48.13</p>
	<p>HR departement Département RH mo@dahome.be</p>	<p>02/549 71 00</p>



INSTRUCTIONS

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

- Donnez l'alarme (appelez les occupants)
- Arrêtez votre activité et éteignez les appareils
- Quittez la résidence et fermez toutes les portes et fenêtres
 - Laissez votre matériel et vos affaires sur place
 - Vérifiez que tout le monde a quitté la propriété
 - N'utilisez pas les ascenseurs
 - Ne faites pas demi-tour
 - N'ouvrez jamais une porte chaude au toucher (le feu est de l'autre côté)
 - En cas de fumée, gardez toujours votre main en contact avec le mur afin de ne pas être désorienté.
- Contactez les pompiers, le client et le JobCenter

**SI UN INCENDIE SE DÉCLARE SUR L'ITINÉRAIRE D'ÉVACUATION
LE PLUS RAPIDE, EMPRUNTEZ UN AUTRE ITINÉRAIRE PAR LES
FENÊTRES OU UNE AUTRE SORTIE DE LA MAISON.**

Vous êtes pris au piège par le feu (il n'y a pas d'autre issue) :

- Fermez toutes les portes et fenêtres de la pièce
- Si possible, essayez de vous réfugier dans une pièce où il y a de l'eau
- Montrez-vous à la fenêtre !
- Bouchez les fissures de la porte avec des chiffons humides et mouillez la porte
- Mettez un linge humide sur votre nez et votre bouche
- Fermez les autres bouches d'aération pour empêcher la fumée de pénétrer dans la pièce
- En cas de fumée : allongez-vous sur le sol pour respirer autant d'air frais que possible

QUE FAIRE EN CAS DE COUPURE ÉLECTRIQUE ?

- Arrêtez votre activité
- Informez le Jobcenter et le client
- Ne rétablissez pas l'électricité (ne touchez pas à la boîte de distribution électrique)
- En concertation avec votre Jobcenter, poursuivez certaines tâches (si possible) ou quittez le lieu de travail



INSTRUCTIONS

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

- Arrêtez votre activité
- Éteignez les appareils
- Si possible, coupez l'arrivée d'eau
- Évaluez la situation et contactez les pompiers pour qu'ils interviennent.
- Quittez la maison
- Fermez également toutes les portes et fenêtres en partant
- Vérifiez que tout le monde a quitté les lieux
- N'utilisez pas les ascenseurs
- Informez le JobCenter et le client

QUE FAIRE EN CAS D'ODEUR DE GAZ ?

- Arrêtez votre activité
- Coupez le gaz si vous savez où il se trouve
- Quittez le lieu de travail
- Contactez l'autorité compétente
- Informez le JobCenter et le client